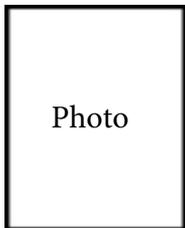


BULLETIN D'INSCRIPTION CLUB 2023



Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Date et lieu de naissance : ____ / ____ / ____ à _____ Profession : _____
 Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ E-mail : _____
 Personnes à prévenir en cas d'urgence : _____ Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Choix de licence (obligatoire) :

- Licence Pratique 50 € Licence compétition 50 €



Option :

- Emprunt matériel 20 € *(excepté le leash) * assurance comprise

Formule(s) souhaitée(s) :

A l'année	<input type="checkbox"/> Polypocket	200 €	6-10 ans Entre CP et CM2	Le mercredi matin ou après-midi ou samedi matin (juillet et août : séances le samedi matin). Période de mi Mai à fin sept
	<input type="checkbox"/> Polypocket « light »	140 €	6-10 ans Entre CP et CM2	Formule Polypocket le samedi Période de mi Juin à fin août
	<input type="checkbox"/> Année	300 €	Ados	Le samedi d'Avril à Octobre
	<input type="checkbox"/> Année	210 €	Adultes	Le dimanche d'Avril à Juin et de Septembre à Octobre (pas de cours l'été)
Forfaits saison	<input type="checkbox"/> Printemps surf <input type="checkbox"/> Printemps bodyboard	120 €	Tous publics	Période d'Avril à Juin Samedi (ados) et Dimanche (adultes) **
	<input type="checkbox"/> Eté	120 €	Tous publics	de Juillet à Août 8 séances à positionner selon planning
	<input type="checkbox"/> Automne surf <input type="checkbox"/> Automne bodyboard	100 €	Tous publics	de Septembre à Octobre Samedi (ados) et Dimanche (adultes) **

* Une séance de 2h comprend le déplacement sur le lieu de pratique.

** Une séance de 2h selon planning

Une séance pourra être remplacée par un événement club (compétition...).

Toute séance annulée sera reportée dans la mesure du possible.

Je garantis posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique du surf pour les majeurs / un questionnaire de santé pour les mineurs.

Je garantis avoir pris connaissance des conditions générales de vente du SCP et je les accepte.

Je garantis avoir pris connaissance des procédures de mise à disposition du matériel et je les accepte.

Fait à : _____ le : _____
 Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cadreréservéauclub

N° Licence : _____
 Mode de règlement : _____
 N° Facture : _____
 T-Shirt Carte adhérent

BULLETIN D'INSCRIPTION CLUB 2023



Autorisation Photo/Vidéo

Je, soussigné(e) : _____ autorise le SCP à photographier et filmer
 Mon enfant : _____ Moi-même et donne l'autorisation au Club
d'utiliser ces photos et vidéos pour tout outil de communication ainsi que pour le site www.surfingcapferret.com

Fait à : _____ le : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale

Je soussigné(e), père, mère, tuteur légal (entourer le titre correspondant) :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

autorise mon fils, ma fille (nom, prénom) : _____

à participer aux activités encadrées par les moniteurs de l'école du Surf Club de la Presqu'île et accepte les conditions générales de vente de l'école de surf du Surf Club de la Presqu'île.

Fait à : _____ le : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Mise à disposition du matériel (soumis aux conditions météo et horaires des marées)

- **Veillez-vous munir de votre leash** lors de l'emprunt matériel.
- Seuls les détenteurs de la carte emprunt 2023 auront accès au matériel du SCP et ceci dans les limites du stock disponible.
- Veuillez inscrire sur le cahier de « prêt du matériel », disponible à l'accueil : nom, prénom, date, heure, et type de matériel choisi.
- Veuillez laisser à l'accueil votre carte d'emprunt qui vous sera rendue une fois le matériel rendu :
 - Combinaisons retournées, rincées, rezipées sur un cintre et rangées par taille.
 - Planche(s) rincée(s) et rangée(s) dans le local en quinconce.
- Le matériel emprunté se fait pour le temps d'une session de surf et **ne doit pas s'étendre sur une journée complète** : plus particulièrement sur la période estivale « PAS DE PLANCHES QUI FONDENT AU SOLEIL »
- Le matériel emprunté doit être exclusivement utilisé sur la **Plage du Grand Crohot**. **Toute planche cassée sera remboursée par l'utilisateur.**

Attention : le surfeur qui n'aura pas suivi la procédure, sera deux fois averti par un poinçon sur sa carte d'emprunt. Au 3^{ème} avertissement, celui-ci se verra interdire l'emprunt du matériel, et sa carte d'emprunt SCP lui sera retirée.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art.1 : Inscription :

Toute inscription à un cours de surf ou à une prestation club dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure. Le règlement de la prestation hors internet se fait par carte bancaire, chèque, espèces, coupons sport, chèques vacances ou virement bancaire. Le montant total est demandé pour valider la réservation. Un acompte de 20% est demandé pour les collectivités.

Art.2 : Conditions de participation prestation école :

Pour toute souscription à une prestation de l'école, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Titulaire d'un test d'aisance aquatique ;
- Autorisation parentale dûment complétée pour les mineurs ;
- **Collectivités : les documents cités ci-dessus doivent être en possession du responsable de groupe qui doit pouvoir les fournir à tout moment.**

Art.2 : Conditions de participation club :

Pour toute souscription à une prestation club, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du surf ;
- Autorisation parentale dûment complétée pour les mineurs.

Art. 3 : Annulation des cours :

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, orage...), les cours qui ne pourront être effectués dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec les élèves :

- Remplacés par une activité de substitution (découverte du milieu, du matériel, sensibilisation à l'écologie, cours théoriques, visite atelier de shape...).
- Reportés à une date ultérieure dans la possibilité des plannings de l'école et du club.
- Transformés en avoir valable dans notre école de surf.
- Remboursés en dernier recours (uniquement école de surf).

Art. 4 : Modalité de remboursement prestation école :

Toute annulation intervenant :

- Un mois avant la prestation : totalité du montant remboursé.
- Entre 1 mois et 15 jours avant la prestation : la moitié du montant total remboursé.
- Moins de 15 jours avant la prestation : le montant total ne sera pas remboursé. Les cours non effectués du fait de l'élève ne seront pas remboursés.

Art. 4 : Responsabilité :

Les élèves sont pris en charge par la structure du Surf Club de la Presqu'île et donc sous la responsabilité des éducateurs durant les horaires de cours définis et communiqués à l'avance. Les créneaux horaires durent 2 heures.

Les élèves sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin de ce créneau horaire. La responsabilité civile du Surf Club de la Presqu'île cesse en dehors de ce cadre. **Les parents ont obligation de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser leurs enfants au Surf Club de la Presqu'île.**

Chaque personne inscrite est **responsable du matériel en cas de perte ou de vol**. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident et d'une assurance individuelle rapatriement.

Art. 5 : Assurance :

Toutes les personnes qui souscrivent à une prestation à l'école Surf Club de la Presqu'île ou au club se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en responsabilité civile, en individuelle accident, assistance et recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat MAIF à disposition des parents ou tuteurs légaux. Les licences pratiquants ou compétitions offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique de surf. **La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement définies ci-dessus.** Le Surf Club de la Presqu'île met à disposition des adhérents des formulaires permettant de souscrire des garanties d'assurance complémentaires (licence pratiquant et compétition). Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi sur le sport.

Art. 6 : Engagements du Surf Club de la Presqu'île :

Le Surf Club de la Presqu'île s'engage à respecter la charte de qualité Ecole Française de Surf et Fédération Française de Surf (charte visible au club) pour l'enseignement de ses cours.